

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 09
Excusés : 01
Absents : 00
Pouvoirs : 01

Date de convocation : 03/09/2024.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle. Mme LEBOEUF Christine, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry.

Excusés : Mme VALLENET Emeline.

Pouvoirs : Mme VALLENET Emeline donne pouvoir à Mme LEBOEUF Christine.

Secrétaire de séance : Mr MASSAN David.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17/06/2024, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°21-2024 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT A 35/35EME.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au départ d'un Adjoint technique il est urgent et nécessaire de recruter à son remplacement notamment pour l'entretien des espaces verts communaux. Ce dernier rappelle également la réglementation et les conditions de recrutement d'un fonctionnaire statutaire ou contractuel.

Monsieur le Maire indique que des entretiens sont en cours. Dans l'attente, un agent contractuel a été recruté pour une durée de trois mois soit jusqu'au 20 décembre 2024.

A cet effet, une délibération doit être prise concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet soit 35/35^{ème}, pouvant être pourvu également par un contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

Délibération n°22-2024 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – IMPUTATION ERRONEE SUBVENTION DEPARTEMENT.

Suite à la réalisation des travaux du centre-bourg, le versement de la subvention du Département d'un montant de 20 000 € a été imputée sur l'exercice 2023 au compte 1313 – Département. Ce compte est prévu pour des travaux « amortissables », cette subvention devait être imputée au compte 1323 – Département qui concerne des travaux « non amortissables ».

A cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de d'établir une décision budgétaire modificative comme suit :

Investissement dépenses

1313 – Département	- 20 000 €
--------------------	------------

Investissement recettes

1323 - Département	+ 20 000 €
--------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibération n°23-2024 : PROJET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD N°33.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un secteur de la « Route de Parassy » dans le prolongement du nouvel éclairage public réalisé dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.

A cet effet, la Mairie a contacté le SDE 18 afin d'établir un devis pour la mise en place de six candélabres supplémentaires. Cela permettrait d'éclairer entièrement la route départementale menant à l'arrêt du car scolaire. Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 22 016.29 € HT. Le SDE 18 prend en charge 50% du montant des travaux, il resterait à la charge de la Collectivité un montant de 11 008.15€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux	22 016.29 €
SDE 18 - 50%	11 008.15 €
Autofinancement – 50%	11 008.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 8 voix pour et 1 voix contre, décide de réaliser ces travaux.

Délibération n°24-2024 : ÉVOLUTION DU PRIX DU REPAS – 14 JUILLET.

Lors de la préparation du repas du 14 juillet il avait été évoqué l'augmentation du prix du repas pour les participants hors commune.

A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite fixer à 12€ le prix du repas du 14 juillet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Contrat prévoyance :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, l'employeur a l'obligation de participer financièrement à la prévoyance de ses agents. La commune de Soulangis verse déjà mensuellement la somme de 5€ aux agents ayant un contrat de maintien de salaire avec la MNT. Ce contrat arrivant à terme le 31/12/2024, la collectivité a entamé les démarches avec le Centre de Gestion et Territoria Mutuelle afin d'adhérer à leur convention. Une délibération sera prise après l'avis du CST du Centre de gestion.
 - **Projet chauffage géothermie salle des fêtes :** Monsieur le Maire fait un point sur la réunion qui s'est tenue en début d'après-midi avec le SDE 18 et l'ADEME concernant un projet de chauffage pour la salle des fêtes en géothermie. Il est rappelé aux Conseillers Municipaux que l'installation actuelle devient vieillissante et que sa pérennité n'est pas assurée. Afin que les gains énergétiques puissent être conséquents, il est recommandé d'effectuer des travaux d'isolation de ce bâtiment par l'extérieur en parallèle des travaux en géothermie. Ces travaux d'isolation ont un coût estimé à 50 000€. A ces travaux s'ajoute le changement de la ventilation existante par une plus performante. Le coût total approximatif de ce projet s'élèverait donc entre 170 000 et 180 000 € HT. Ce projet pourrait être financé à hauteur de 60% environ par des subventions diverses. Au vu des délais, de l'échéance électorale et du budget, le bureau Municipal ne peut pas lancer le projet maintenant. Cependant, réaliser l'étude de faisabilité sur l'exercice 2025 permettrait d'être prêt en 2026, le cas échéant.
 - **Cuisine salle des fêtes :** Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés à la cuisine de la salle des fêtes. Un lave-vaisselle a été acheté, l'évier a été remplacé ... Il reste des travaux de finition à réaliser pour plus d'harmonie. Madame Leboeuf fait remarquer que des odeurs nauséabondes persistent dans les toilettes handicapées. Il sera demandé l'intervention d'un plombier afin de résoudre ce problème.
- Point école :** Madame Leboeuf fait un point sur le dernier Conseil d'école qui s'est tenu le 4 juin dernier. Monsieur le Maire ajoute que la cour de l'école sera agrandie, les barrières situées entre la partie gazon synthétique et pelouse naturelle seront enlevées. Cependant, il sera demandé aux maîtresses de s'organiser afin de garder une école propre. Il est proposé la mise en place de chaussons dans l'école ou de chaussures de rechange, la mise en place de barrière mobiles lorsque le temps est trop pluvieux ou bien l'interdiction de se rendre sur la partie pelouse naturelle les jours de mauvais temps. Madame Leboeuf fera un point sera effectué avec Mme Becard.
- **Commission communication :** Madame Majka informe les membres du Conseil Municipal qu'un mail a été envoyé aux associations afin de leur demander un article pour insérer dans le bulletin municipal avant le 20/10/2024.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance.

Le Maire

Le secrétaire de séance

